



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

33 - Insertion

Soutien à l'association We Ker pour l'Exploratoire

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Expose :

L'Exploratoire, porté par l'association We Ker sollicite, pour l'année 2022, une subvention de fonctionnement auprès du Département d'un montant de 20 000 €.

L'Exploratoire a pour objet de mettre à disposition des usagers un lieu interactif dédié à la découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain sur le bassin d'emploi de Rennes. Porté par l'association We Ker, cet espace s'adresse à tout public (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés) et donne des clés pour construire un projet professionnel. L'Exploratoire est également un outil mobilisable par les partenaires du territoire qui souhaitent réaliser de nouvelles initiatives.

I. Bilan 2021

Le partenariat entre l'Exploratoire et le Département d'Ille-et-Vilaine permet de renforcer l'action départementale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes allocataires du revenu de solidarité active. Les ressources et l'offre de services de l'Exploratoire sont ainsi mobilisées par les usagers et les professionnels de l'insertion dans la poursuite des objectifs suivants :

- Compléter et renforcer les opérations et les actions en cours initiées par le Département en faveur de l'insertion sociale et professionnelle ;
- Contribuer à la professionnalisation des acteurs du programme breillien d'insertion ;
- Contribuer à l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi en Bretagne (SPIE) visant à tester des modalités d'accompagnement renouvelées des publics jeunes.

En 2021, l'Exploratoire a ainsi accueilli 4 363 visiteurs dont plus de la moitié étaient à la recherche d'un emploi. Près de 20 % des personnes accueillies ont ainsi bénéficié de conseils individualisés et 34% ont mobilisé l'espace emploi en lien avec leur recherche. Le reste des personnes accueillies s'est réparti entre les 215 ateliers thématiques réalisés en 2021 sur le thème du projet professionnel, de la formation professionnelle, de la découverte des métiers, des secteurs économiques et de la création d'activité.

Dans le cadre de sa mission complémentaire de professionnalisation des acteurs du programme breillien, l'Exploratoire a également animé des ateliers dédiés à l'évolution locale des métiers et des secteurs d'activité. L'Exploratoire s'est aussi mobilisé au côté du Département à l'occasion de la semaine de la mixité en réalisant un rallye mixité centré sur la visite d'entreprises.

Enfin, l'Exploratoire a également participé aux côtés du Département à l'expérimentation lancée par le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Bretagne en croisant les attentes des jeunes et des professionnels en matière d'accueil et d'accompagnement.

II. Perspectives 2022

En 2022, dans le cadre de son partenariat avec le Département, l'Exploratoire reconduira les actions réalisées en 2021. En complément de la réalisation de ces actions, l'Exploratoire conduira des actions spécifiques visant à informer et orienter les personnes allocataires du RSA éligibles à l'offre d'insertion du Département. L'Exploratoire organisera également un webinaire de sensibilisation à la mixité et à la lutte contre les stéréotypes à destination des professionnels de l'insertion et du travail social.

Pour l'année 2022, l'association We Ker sollicite le renouvellement de la subvention d'un montant de 20 000 € au titre du fonctionnement de l'association (accompagnement des personnes en difficulté).

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € au profit de l'association We Ker, détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association We Ker, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220568